



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
BOUCHES-DU-RHÔNE

Envoyé en préfecture le 05/02/2025
Reçu en préfecture le 05/02/2025
Publié le 06/02/2025
ID : 013-281300038-20250201-PI202510-AR

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT N° PI2025_10
PORTANT LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE PROFESSEUR TERRITORIAL
D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE, AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE POUR
L'ANNEE 2025**

Le Président,

Vu les articles L. 325-1 et suivants du code général de la fonction publique,

Vu le décret n°91-857 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (musique, danse, art dramatique, arts plastiques),

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 21-053 du 26 février 2021 portant instauration des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des agents relevant des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion des Bouches du Rhône.

ARRETE

ARTICLE 1 : Est inscrite sur la liste d'aptitude au grade de **Professeur territorial d'enseignement artistique**, au titre de la promotion interne pour l'année **2025** :

COLLECTIVITE	AGENT
INSEAMM	FLORAC Valérie

ARTICLE 2 : Il sera procédé à la publication de la présente liste par voie d'affichage dans les locaux du Centre de Gestion des Bouches du Rhône.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis pour information à :

- Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents des collectivités affiliées,
- Monsieur le préfet des Bouches-du-Rhône,
- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement d'Arles et Messieurs les Sous-Préfets des arrondissements d'Aix-en-Provence et d'Istres.

Fait à Aix-en-Provence, le 01 FEV. 2025

**Le Président,
Georges CRISTIANI**

